



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 juillet 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2366 – Allocation familiale

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 29 juin 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est irrecevable, car elle est contraire aux dispositions européennes en matière de non-discrimination et, en particulier, à l'article 7 du Règlement CE883/2004 qui est la base de la coordination des systèmes de sécurité sociale au niveau européen.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés